Nations Unies A/76/6 (Sect. 32)

Assemblée générale

Distr. générale
21 avril 2021
Français
Original : anglais

Soixante- seizième session
Points 140 et 141 de la liste préliminaire*

Projet de budget-programme pour 2022

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2022

Titre X
Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales

Chapitre 32
Dépenses spéciales

Table des matières

Page

Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022** 2

Vue d'ensemble 2

A. Assurance maladie après la cessation de service 5

B. Indemnisations 7

C. Assurances générales 8

D. Frais bancaires. 9

E. Pensions de retraite servies à d'anciens secrétaires généraux 10

Annexes

I. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle 11

II. Dépenses mensuelles au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, par source de financement (2017-2020 et janvier-mars 2021) 12

* A/76/50.

** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution 72/266 A, la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

21-05291 (F) 250521 110621

Merci de recycler

Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

Vue d'ensemble

32.1 Les ressources prévues au chapitre 32 (Dépenses spéciales) serviront à régler les dépenses suivantes : a) l'assurance maladie après la cessation de service ; b) les indemnisations ; c) les assurances générales ; d) les frais bancaires ; e) les pensions de retraite servies à d'anciens secrétaires généraux. On trouvera dans le tableau 32.1 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 32.1
Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

			Changements					
Objet de dépense	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2020 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Autres dépenses de personnel	76 502,3	75 796,6	–	–	1 967,5	1 967,5	2,6	77 764,1
Émoluments des non-fonctionnaires	444,8	400,8	–	–	–	–	–	400,8
Consultants	110,3	193,5	–	–	–	–	–	193,5
Services contractuels	7,7	25,6	–	–	–	–	–	25,6
Frais généraux de fonctionnement	3 449,4	3 886,0	–	–	(296,9)	(296,9)	(7,6)	3 589,1
Subventions et contributions	0,4	–	–	–	0,4	0,4	–	0,4
Autres	142,3	–	–	–	–	–	–	–
Total	**80 657,2**	**80 302,5**	**–**	**–**	**1 671,0**	**1 671,0**	**2,1**	**81 973,5**

32.2 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 32.2 et 32.3 et dans les figures 32.I et 32.II.

32.3 Comme le montre le tableau 32.2 1), les ressources proposées pour 2021 s'élèvent globalement à 81 973 500 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 1 671 000 dollars (2,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021. La variation découle du facteur « Autres changements ».

Tableau 32.2
Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par composante
(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

			Changements					
Composante	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2020 (prévisions avant actualisation des coûts)*
A. Assurance maladie après la cessation de service	75 365,7	74 524,8	–	–	1 967,9	1 967,9	2,6	76 492,7
B. Indemnisations	1 430,2	1 465,3	–	–	–	–	–	1 465,3

Composante	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2020 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
C. Assurances générales	3 288,8	3 696,7	–	–	(230,7)	(230,7)	(6,2)	3 466,0
D. Frais bancaires	127,5	214,9	–	–	(66,2)	(66,2)	(30,8)	148,7
E. Pensions de retraite servies à d'anciens secrétaires généraux	445,1	400,8	–	–	–	–	–	400,8
Total partiel, 1	**80 657,2**	**80 302,5**	**–**	**–**	**1 671,0**	**1 671,0**	**2,1**	**81 973,5**

2) *Quotes-parts hors budget ordinaire*

Composante	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estimations)*	*Variation*	*Pourcentage*	*2022 (prévisions)*
A. Assurance maladie après la cessation de service	12 451,8	11 094,1	(4,1)	0,0	11 090,0
Total partiel, 2	**12 451,8**	**11 094,1**	**(4,1)**	**0,0**	**11 090,0**

3) *Ressources extrabudgétaires*

Composante	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estimations)*	*Variation*	*Pourcentage*	*2022 (prévisions)*
A. Assurance maladie après la cessation de service	6 166,7	6 020,4	481,6	8,0	6 502,0
Total partiel, 3	**6 166,7**	**6 020,4**	**481,6**	**8,0**	**6 502,0**
Total	**99 275,7**	**97 417,0**	**2 148,5**	**2,2**	**99 565,5**

Figure 32.I
Répartition des ressources proposées pour 2022, par composante
(En millions de dollars des États-Unis)

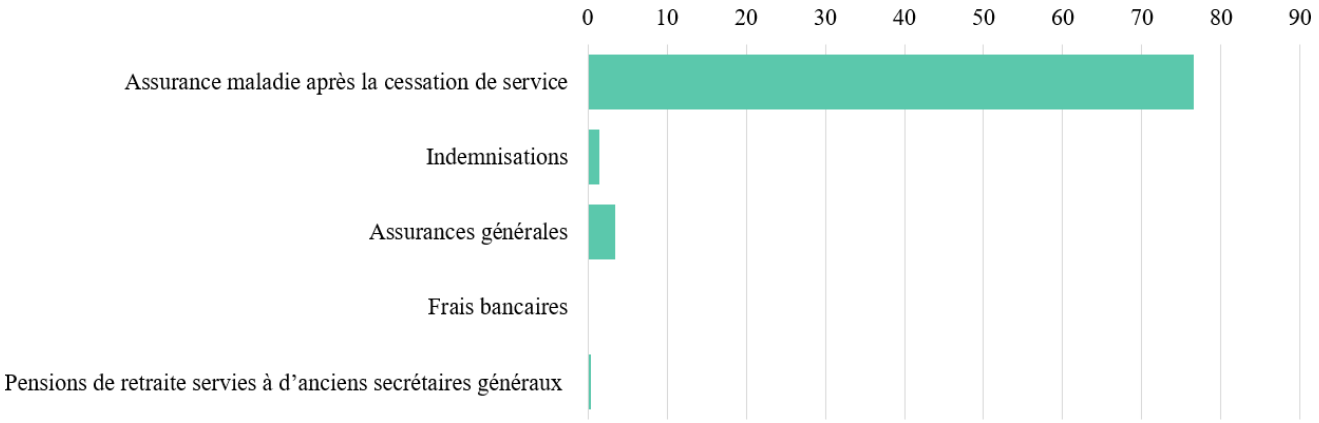

Tableau 32.3
Évolution des ressources financières, par grande catégorie de dépenses
(En milliers de dollars des États-Unis)

			Changements					
	2020 (dépenses effectives)	*2021 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux Mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2020 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Objets de dépense autres que les postes	80 657,2	80 302,5	–	–	1 671,0	1 671,0	2,1	81 973,5
Total	**80 657,2**	**80 302,5**	**–**	**–**	**1 671,0**	**1 671,0**	**2,1**	**81 973,5**

Figure 32.II
Répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)
(En milliers de dollars des États-Unis)

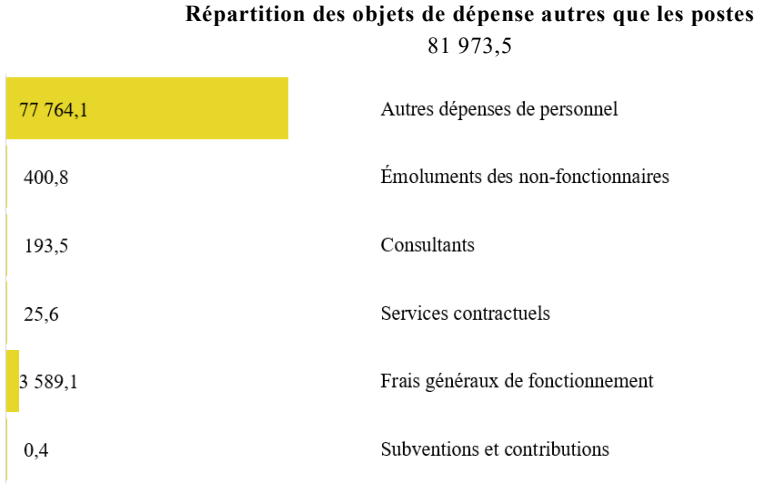

Explications des variations, par composante

Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

Autres changements

32.4 Comme le montre le tableau 32.2 1), les changements entraînent une augmentation nette de 1 671 000 dollars, qui s'explique comme suit :

a) **Assurance maladie après la cessation de service**. L'augmentation de 1 967 900 dollars au titre des autres dépenses de personnel concerne principalement le Siège et résulte d'une révision du nombre d'affiliés en 2018, 2019 et 2020 et des dépenses correspondantes. Si les crédits ouverts en 2021 n'intégraient pas de progression du nombre d'affiliés, pour déterminer les besoins pour 2022, on a prévu une hausse de 0,6 % du nombre d'affiliés par rapport au niveau effectif de 2020 ;

b) **Assurances générales**. La diminution de 230 700 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement tient compte des dépenses effectivement engagées en 2020 et des dépenses prévues pour 2021, sur la base des polices d'assurance actuellement en place ;

c) **Frais bancaires**. La diminution de 66 200 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement tient compte des dépenses effectivement engagées. Pour établir les estimations pour 2022, la moyenne des dépenses pour 2019 et 2020 a été utilisée.

Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires

32.5 Comme le montre le tableau 32.2 2), le montant estimatif des quotes-parts hors budget ordinaire pour 2022 au titre de l'assurance maladie après la cessation de service s'élève à 11 090 000 dollars. Ce montant est pris en compte dans le rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022 (A/75/785).

32.6 Comme le montre le tableau 32.2 3), le montant estimatif des ressources extrabudgétaires au titre de l'assurance maladie après la cessation de service s'élève à 6 502 000 dollars, soit une augmentation de 481 600 dollars par rapport aux estimations pour 2021.

A. Assurance maladie après la cessation de service

32.7 Le programme d'assurance maladie après la cessation de service permet aux retraités et à leurs ayants droit à charge d'être couverts par le régime d'assurance maladie de l'ONU. Le régime fonctionne sur la base de la répartition des charges, en application d'une décision prise par l'Assemblée générale à sa vingt et unième session. Sont également assurés à la cessation de service les fonctionnaires qui quittent l'Organisation pour cause d'invalidité. Dans tous les cas, ne peuvent être assurées après la cessation de service que les personnes recevant une prestation périodique de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ou en vertu des règles régissant le versement d'indemnités par suite de maladie, d'accident ou de décès imputable à l'exercice de fonctions officielles au service de l'Organisation. En application de la résolution 38/235 de l'Assemblée générale, les deux tiers du coût de l'assurance, au maximum, sont pris en charge par l'Organisation, un tiers restant à la charge de l'assuré.

32.8 Dans sa résolution 40/258 A, l'Assemblée générale a décidé d'étendre le bénéfice de l'assurance maladie après la cessation de service aux anciens fonctionnaires recrutés sur le plan local ayant participé au régime de prestations médicales prévu à l'appendice E du Règlement du personnel de l'ONU.

32.9 Dans sa résolution 61/264, l'Assemblée générale a approuvé les modifications qu'il était proposé d'apporter aux dispositions régissant l'assurance maladie après la cessation de service dans le cas des fonctionnaires engagés le 1er juillet 2007 ou après cette date. En vertu de cette résolution, les fonctionnaires retraités ont le droit de bénéficier d'une couverture après la cessation de service sur la base de la répartition des charges, à condition d'avoir été affiliés à l'un des régimes d'assurance maladie du système des Nations Unies depuis au moins 10 ans au moment de leur départ à la retraite. Les fonctionnaires engagés avant le 1er juillet 2007 qui comptent au moins cinq ans d'affiliation à l'un de ces régimes au moment de leur départ à la retraite y ont également droit, à condition d'acquitter la totalité de la prime correspondant aux années qui leur manquent pour atteindre 10 ans d'affiliation.

32.10 Dans sa résolution 64/241, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui soumettre, à sa soixante-septième session, un rapport sur la gestion des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, sans perdre de vue qu'un régime par répartition était une option viable. Elle a également prié le Secrétaire général de continuer de valider le montant des charges à payer et de présenter les résultats obtenus, vérifiés par le Comité des commissaires aux comptes, dans le rapport demandé. Le rapport du Secrétaire général sur la gestion des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (A/68/353) a été présenté à l'Assemblée à sa soixante-huitième session. Dans sa résolution 68/244, l'Assemblée a souscrit aux recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avait formulées au sujet

du maintien du régime sans capitalisation pour le financement des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. Elle a également prié le Secrétaire général d'examiner la possibilité d'élargir le mandat de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies en vue d'y inclure l'administration économique, rationnelle et durable des prestations liées à l'assurance maladie après la cessation de service, en prenant en considération les avantages et les inconvénients de cette option, y compris ses incidences financières et juridiques, ainsi que de réaliser une étude des régimes d'assurance maladie actuellement proposés au personnel actif et aux retraités des organismes des Nations Unies, de chercher tous les moyens de gagner en efficacité et de maîtriser les coûts, et de lui faire rapport à sa soixante-dixième session. Dans son rapport sur la gestion des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (A/73/662), qui s'inspire largement des travaux du Groupe de travail interinstitutions sur l'assurance maladie après la cessation de service, le Secrétaire général a continué de tenir l'Assemblée générale informée des travaux entrepris pour donner suite à ses demandes. Dans la dernière résolution qu'elle a adoptée sur cette question (73/279 B), l'Assemblée générale a souscrit aux recommandations que le Comité consultatif avait formulées dans son rapport (A/73/792) et a notamment prié le Secrétaire général d'envisager d'autres moyens d'améliorer l'efficacité et de maîtriser les coûts, notamment pour ce qui était des prestations auxquelles auraient droit les fonctionnaires actuellement en poste et les futurs fonctionnaires, afin de réduire les dépenses de l'Organisation au titre de l'assurance maladie et de l'assurance maladie après la cessation de service et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-quinzième session. Le Secrétaire général prévoit de soumettre un rapport à l'Assemblée à sa soixante-seizième session.

32.11 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 76 492 700 dollars et font apparaître une diminution de 1 967 900 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 32.4 et dans la figure 32.III.

Tableau 32.4
Assurance maladie après la cessation de service : évolution des ressources financières
(En milliers de dollars des États-Unis)

			Changements					
	2020 (dépenses effectives	*2021 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2020 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Objets de dépense autres que les postes	75 365,7	74 524,8	–	–	1 967,9	1 967,9	2,6	76 492,7
Total	**75 365,7**	**74 524,8**	**–**	**–**	**1 967,9**	**1 967,9**	**2,6**	**76 492,7**

Figure 32.III
Assurance maladie après la cessation de service : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)
(En milliers de dollars des États-Unis)

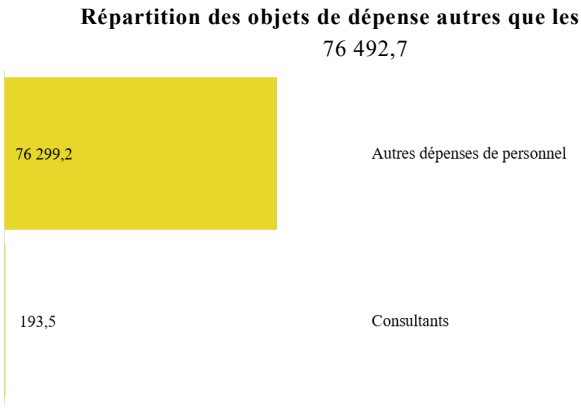

B. Indemnisations

32.12 Le montant demandé au titre des indemnisations servira à verser une indemnité aux membres des commissions, comités ou organes analogues de l'ONU en cas de maladie, d'accident ou de décès imputables à l'exercice de fonctions officielles au service de l'Organisation. Les responsabilités de l'ONU dans ce domaine ainsi que les dispositions régissant l'indemnisation sont précisées dans la circulaire du Secrétaire général publiée sous la cote ST/SGB/103/Rev.1.

32.13 Le versement d'indemnités est également prévu pour les fonctionnaires et les personnes à leur charge en cas de maladie, d'accident ou de décès imputables à l'exercice par le fonctionnaire de fonctions officielles au service de l'Organisation. Il est régi par les règles énoncées dans l'appendice D au Statut et au Règlement du personnel (ST/SGB/2018/1).

32.14 Dans les deux cas, les frais d'indemnisation peuvent comprendre les prestations mensuelles de réversion payables à vie, les prestations mensuelles pour invalidité payables à vie, l'indemnité forfaitaire en cas d'invalidité permanente, les frais funéraires, l'octroi d'un crédit de congés de maladie et les frais médicaux.

32.15 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 1 465 300 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021. Elles comprennent également un montant pour les commissions payables au Programme des Nations Unies pour le développement pour l'administration des paiements aux bénéficiaires au titre des subventions et des contributions. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées pour 2022 dans le tableau 32.5 et dans la figure 32.IV.

Tableau 32.5
Indemnisations : évolution des ressources financières
(En milliers de dollars des États-Unis)

			Changements					
	2020 (dépenses effectives)	*2021 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2020 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Objets de dépense autres que les postes	1 430,2	1 465,3	–	–	–	–	–	1 465,3
Total	**1 430,2**	**1 465,3**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1 465,3**

Figure 32.IV
Indemnisations : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)
(En milliers de dollars des États-Unis)

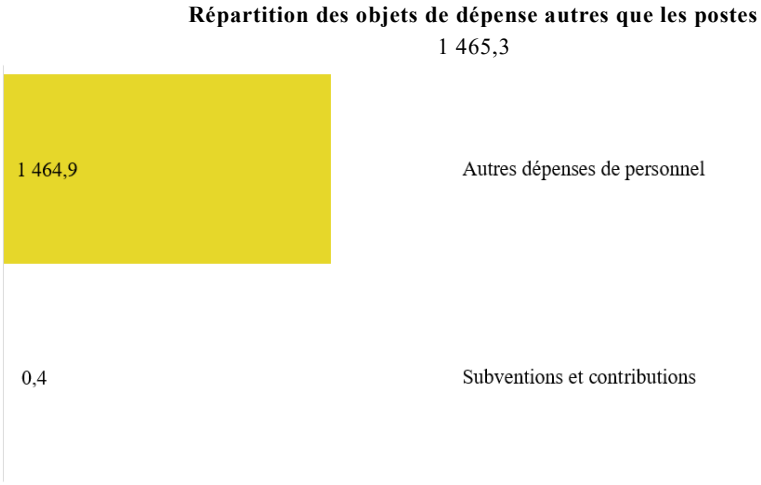

C. Assurances générales

32.16 Le montant demandé au titre des assurances générales couvre principalement les bâtiments et les biens du Siège et des commissions régionales de l'Organisation à Addis-Abeba (Commission économique pour l'Afrique), Santiago (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes) et Beyrouth (Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale). Les Offices des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à Bangkok assurent eux-mêmes leurs locaux et leurs biens et ont leur propre contrat d'assurance responsabilité civile. Les assurances générales englobent en outre l'assurance responsabilité civile des véhicules du Siège et celle des avions n'appartenant pas à l'Organisation et servant aux déplacements du Secrétaire général ainsi qu'à d'autres voyages. Par ailleurs, en application de la résolution 41/210 de l'Assemblée générale, l'ONU s'est dotée d'un plan d'auto-assurance pour couvrir les risques de responsabilité civile pour des faits survenant à l'intérieur du district administratif du Siège à New York. Le montant demandé permettra également de couvrir le coût de la prime d'assurance contre le risque d'actes de terrorisme, qui fait l'objet d'une police distincte depuis 2003 à la suite des plafonds imposés au lendemain des événements du 11 septembre 2001 pour des risques tels que les actes de terrorisme, qui auparavant auraient été couverts en principe par des polices générales.

32.17 Par des campagnes de communication, on a continué d'encourager de nouveaux marchés à couvrir les risques de l'Organisation. Toutefois, certaines limites de couverture restent en place. Tel est le cas par exemple des clauses concernant les inondations introduites à la suite du passage de l'ouragan Sandy à New York et de l'obligation de contracter une assurance distincte pour des actes de terrorisme qui étaient couverts par les polices générales avant les événements du 11 septembre 2001. Les primes d'assurance effectives seront également fonction des demandes d'indemnisation présentées par l'Organisation en 2020 et 2021 et de l'état général des marchés de l'assurance au moment du renouvellement des polices. Il convient de noter que l'explosion survenue à Beyrouth le 4 août 2020 a gravement endommagé l'extérieur et l'intérieur du bâtiment de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (les dommages étant actuellement estimés à 6 millions de dollars). Ces pertes, en plus des pertes d'autres biens, pourraient avoir une incidence sur la prime d'assurance dommages pour 2022. Les primes d'assurance dépendent des pertes qui ont été essuyées, des conditions du marché et de la capacité existante, c'est-à-dire du nombre d'assureurs prêts à couvrir le risque au moment du renouvellement. Le marché de l'assurance évolue constamment en fonction des conditions économiques mondiales, des catastrophes naturelles ou anthropiques ou des

exigences réglementaires, et de la manière dont les assureurs perçoivent les risques particuliers de l'Organisation.

32.18 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 3 466 000 dollars et font apparaître une diminution de 230 700 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 32.6 et dans la figure 32.V.

Tableau 32.6
Assurances générales : évolution des ressources financières
(En milliers de dollars des États-Unis)

			Changements					
	2020 (dépenses effectives)	*2021 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2020 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Objets de dépense autres que les postes	3 288,8	3 696,7	–	–	(230,7)	(230,7)	(6,2)	3 466,0
Total	**3 288,8**	**3 696,7**	**–**	**–**	**(230,7)**	**(230,7)**	**(6,2)**	**3 466,0**

Figure 32.V
Assurances générales : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)
(En milliers de dollars des États-Unis)

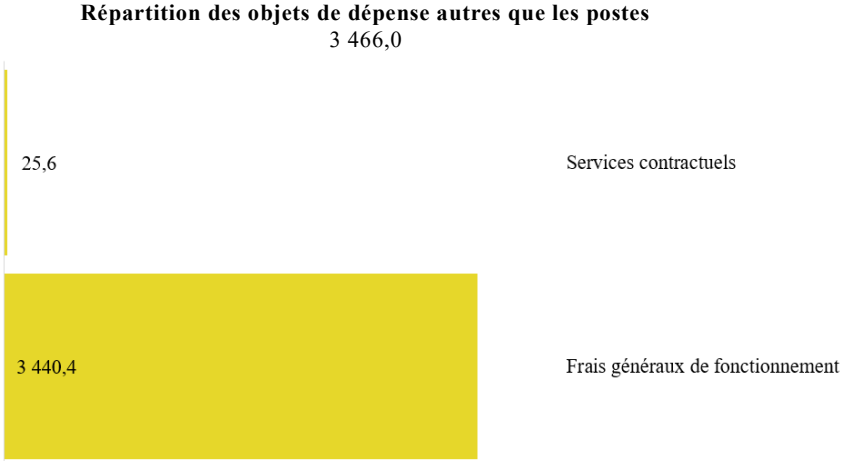

D. Frais bancaires

32.19 Les frais bancaires sont les frais afférents à la tenue des comptes bancaires, aux virements électroniques et à tous les autres services facturés par les banques.

32.20 Comme le montre le tableau 32.7, les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 au titre des frais généraux de fonctionnement s'élèvent à 148 700 dollars et font apparaître une diminution de 66 200 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021.

Tableau 32.7
Frais bancaires : évolution des ressources financières
(En milliers de dollars des États-Unis)

			Changements					
	2020 (dépenses effectives)	*2021 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2020 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Objets de dépense autres que les postes	127,5	214,9	–	–	(66,2)	(66,2)	(30,8)	148,7
Total	**127,5**	**214,9**	**–**	**–**	**(66,2)**	**(66,2)**	**(30,8)**	**148,7**

E. Pensions de retraite servies à d'anciens secrétaires généraux

32.21 Calculé sur la base du barème appliqué à compter du 1er février 2021 le montant demandé permettra de financer la pension de retraite à verser à un ancien secrétaire général de même que les pensions de réversion à verser au taux de 50 % aux veuves de deux anciens secrétaires généraux.

32.22 Comme le montre le tableau 32.8, les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 au titre des émoluments des non-fonctionnaires s'élèvent à 400 800 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021.

Tableau 32.8
Pensions de retraite servies à d'anciens secrétaires généraux : évolution des ressources financières
(En milliers de dollars des États-Unis)

			Changements					
	2020 (dépenses effectives)	*2021 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2020 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Objets de dépense autres que les postes	445,1	400,8	–	–	–	–	–	400,8
Total	**445,1**	**400,8**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**400,8**

Annexe I

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	
A/75/7	
Des ressources d'un montant de 70 439 700 dollars sont demandées pour couvrir les dépenses relatives à l'assurance maladie après la cessation de service en 2021, soit le même montant que les crédits ouverts pour 2020. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau X.12, qui présente les dépenses mensuelles engagées en 2019 et de janvier à mai 2020 au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, par source de financement. Comme suite à sa demande, et dans le cadre du projet de budget-programme pour 2020, le Comité a reçu le tableau X.13, qui récapitule les dépenses engagées à ce titre de 2017 à 2019 (voir également A/74/7, tableau X.7). **Le Comité consultatif compte que la ventilation mensuelle des dépenses sur cinq ans sera systématiquement fournie dans les futurs projets de budget.**	On trouvera les informations demandées à l'annexe II du présent rapport.

Annexe II

Dépenses mensuelles au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, par source de financement (2017-2020 et janvier-mars 2021)[a]

(En dollars des États-Unis)

Mois	*Budget ordinaire*	*Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix*	*Ressources extrabudgétaires*	*Total*
Janvier 2017	7 520 656	1 511	–	7 522 167
Février 2017	6 126 538	2 481	–	6 129 019
Mars 2017	6 693 972	1 996	–	6 695 968
Avril 2017	5 169 581	3 536	–	5 173 117
Mai 2017	7 177 512	1 511	–	7 179 023
Juin 2017	1 367 207	4 945 248	2 636 659	8 949 114
Juillet 2017	3 530 173	3 975	–	3 534 148
Août 2017	5 927 831	1 511	–	5 929 342
Septembre 2017	5 528 851	1 519	–	5 530 370
Octobre 2017	6 964 500	3 595	–	6 968 095
Novembre 2017	9 607 582	1 519	–	9 609 101
Décembre 2017	9 269 082	6 504 767	3 468 399	19 242 248
Total, 2017	**74 883 485**	**11 473 169**	**6 105 058**	**92 461 712**
Janvier 2018	8 924 603	1 519	–	8 926 122
Février 2018	7 908 157	(28 772)	–	7 879 385
Mars 2018	7 315 990	–	–	7 315 990
Avril 2018	6 452 260	–	–	6 452 260
Mai 2018	7 249 373	–	–	7 249 373
Juin 2018	285 520	3 722 428	2 877 687	6 885 635
Juillet 2018	6 116 012	–	–	6 116 012
Août 2018	8 441 786	–	–	8 441 786
Septembre 2018	6 199 433	1 588	–	6 201 021
Octobre 2018	1 942 002	3 546 813	1 891 633	7 380 448
Novembre 2018	7 556 118	–	–	7 556 118
Décembre 2018	4 389 519	1 680 143	959 074	7 028 736
Total, 2018	**72 780 773**	**8 923 719**	**5 728 394**	**87 432 886**
Janvier 2019	7 026 845	–	–	7 026 845
Février 2019	7 541 289	–	–	7 541 289
Mars 2019	8 184 999	–	–	8 184 999
Avril 2019	7 251 908	–	–	7 251 908
Mai 2019	6 451 516	–	–	6 451 516
Juin 2019	4 283 588	2 809 748	–	7 093 336
Juillet 2019	1 202 922	–	–	1 202 922
Août 2019	4 956 698	2 462 300	–	7 418 998
Septembre 2019	1 443 646	1 846 581	2 836 901	6 127 128

Mois	*Budget ordinaire*	*Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix*	*Ressources extrabudgétaires*	*Total*
Octobre 2019	4 783 350	851 777	1 439 124	7 074 251
Novembre 2019	16 447 384	–	–	16 447 384
Décembre 2019	(3 511 401)	1 645 138	877 407	(988 856)
Total, 2019	**66 062 744**	**9 615 544**	**5 153 432**	**80 831 720**
Janvier 2020	7 498 676	–	–	7 498 676
Février 2020	7 044 854	–	–	7 044 854
Mars 2020	7 217 062	–	–	7 217 062
Avril 2020	2 464 176	2 665 180	1 421 429	6 550 785
Mai 2020	5 931 579	1 945 943	1 037 836	8 915 358
Juin 2020	7 129 989	1 034 849	551 919	8 716 757
Juillet 2020	6 198 848	1 007 753	537 468	7 744 070
Août 2020	6 310 941	989 777	527 881	7 828 598
Septembre 2020	5 974 591	963 539	513 887	7 452 018
Octobre 2020	6 126 249	996 460	531 445	7 654 154
Novembre 2020	6 531 423	976 026	520 547	8 027 996
Décembre 2020	6 378 101	983 085	524 312	7 885 498
Total, 2020	**74 806 489**	**11 562 612**	**6 166 726**	**92 535 826**
Janvier 2021	6 193 357	971 683	518 231	7 683 271
Février 2021	8 142 971	960 281	512 150	9 615 402
Mars 2021	4 039 623	895 922	477 825	5 413 370
Total, 2021	**18 375 951**	**2 827 886**	**1 508 206**	**22 712 043**

[a] Les dépenses mensuelles au titre de l'assurance maladie après la cessation de service sont imputées au budget ordinaire selon le principe de la répartition et ajustées périodiquement sur la base des dépenses effectives des mois correspondants. Environ 15 % de ces dépenses sont imputées aux opérations de maintien de la paix et 8 % aux ressources extrabudgétaires.